

# Communications – 610

## Médias – 611

- **Publicité**

**Publicité des aliments et produits hygiéniques (1974)**

D'interdire toute publicité à la télévision sur les aliments et les produits hygiéniques de première nécessité.

**Publicité des cartes de crédit (1974)**

D'interdire la publicité faite aux prêts financiers et aux cartes de crédit qui incite les gens à acheter plus qu'ils ne peuvent payer.

**Publicité de Loto-Québec (1974)**

D'interdire la publicité de Loto-Québec qui présente l'argent en l'idéalisant et en le faisant le seul moyen de régler tous les problèmes.

**Information sur les lois dans les médias électronique (1975)**

Au ministère des communications et au Secrétariat d'État, de promouvoir l'information concernant les affaires publiques sous forme de « flash » télévisés.

**Publicité destinée aux enfants (1975)**

De mettre tout en œuvre pour que ce règlement entre en vigueur à la date prévue.

**Préparation au mariage (1976)**

D'organiser des campagnes de publicité sur les implications d'un engagement à deux et amener ainsi les jeunes à se mieux préparer avant de s'engager dans le mariage.

**Intégration sociale des handicapés (1976)**

D'entreprendre une campagne de sensibilisation de la masse aux problèmes que rencontrent les handicapés afin de vaincre les préjugés empêchant l'intégration sociale de ces personnes.

**Compression du son à la radio et à la télévision (1977)**

Qu'il mette en place des mesures interdisant d'utiliser la compression du son dans les messages commerciaux.

**Publicité des aliments (1979)**

Que la publicité soit axée sur les aliments sains et naturels.

**Publicité contre la violence conjugale (1988)**

Nous demandons aux instances concernées que les messages publicitaires contre la violence soient maintenus afin d'entraîner un véritable changement de mentalité.

# Communications – 610

## **Abus des médicaments (1994)**

Nous demandons :

- Que la Corporation professionnelle des médecins sensibilise ses membres et les étudiants en médecine à un meilleur contrôle sur les médicaments.
- À l'Ordre des pharmaciens que leurs membres évaluent, de concert avec les médecins, les prescriptions médicales.
- Que le gouvernement fasse dans tous les médias une campagne de prévention-santé sur l'abus des médicaments, comme il s'en fait sur la boisson (des flashes).

## **Eau : campagne de sensibilisation (2004)**

Nous demandons au ministre de l'Environnement du Québec d'entreprendre, dès cette année, une importante campagne de sensibilisation dans les écoles et les médias pour protéger et économiser l'eau comme ressource essentielle et épuisable.

## **Pornographie : campagne de sensibilisation (2005)**

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec de réaliser une campagne publique de sensibilisation et d'information sur les conséquences néfastes de la pornographie et sur les lois et règlements existants.

## **Pornographie : campagne de sensibilisation en milieu scolaire (2005)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation du Québec de réaliser une campagne annuelle de sensibilisation auprès de tous les élèves, les jeunes et les adultes visant le respect de soi et des autres pour contrer les impacts de la pornographie et de la sexualisation précoce des préadolescentes et des préadolescents.

## **Obésité : publicité (2005)**

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial de faire plus de publicités ciblées sur une alimentation équilibrée.

## **Publicité : Lignes directrices : (2009)**

L'Afeas demande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'instaurer des lignes directrices contre le sexisme et la violence qui dicteront aux agences de publicité la voie à suivre pour mettre en marché un produit ou un service.

## **Publicité : Code canadien des normes de publicité (2009)**

L'afeas demande au leader parlementaire de gouvernement, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour le convaincre de donner plus de mordant au Code canadien des normes de la

## Communications – 610

publicité et établissant des lignes directrices plus sévères pour enrayer le problème de la publicité sexiste.

### **Publicité : Loi (2009)**

L'Afeas demande au leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques d'intervenir auprès de gouvernement du Canada pour le convaincre d'adopter une loi propre à enrayer la publicité sexiste.

### • **Internet**

#### **Cyber intimidation : campagne de publicité (2013)**

Nous demandons de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux incluant les médias sociaux pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescentes et les adolescents font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.

#### **Cyber intimidation : programme de formation (2013)**

Nous demandons d'intégrer un programme de formation obligatoire sur les problèmes du cyber intimidation dans les écoles primaires et secondaires.

### • **Violence**

#### **Violence à la télévision : films d'honneur et de violence (1974)**

Que soient abolis les films d'honneur et de violence à la télévision, à l'heure où les enfants sont encore debout; que les films cotés 14 ans et plus et ainsi que toute annonce télévisée de films projetés dans nos cinémas locaux ne passent sur nos écrans qu'après 22h00.

#### **Violence à la télévision : heure d'écoute (1974)**

Que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22h00.

#### **Code sur la violence télévisuelle (1988)**

Nous demandons au CRTC la mise en vigueur d'un code sur la violence télévisuelle et l'établissement d'un mécanisme de contrôle du respect du code autre que les audiences de renouvellement de licence.

#### **Code sur la violence télévisuelle : collaboration de l'Afeas (1988)**

Nous demandons à l'Association canadienne des radiodiffuseurs et au CRTC d'impliquer l'Afeas dans l'élaboration et l'application du code concernant la violence.

## Communications – 610

### **Législation de la violence à la télévision (violence-sexisme-racisme) (1988)**

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial de promulguer une loi pour contrôler l'importation et la distribution de films, vidéos, jeux-vidéos, etc... à caractère violent, sexiste et raciste.

### **Éthique télévisuelle (1990)**

Nous demandons au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de faire des pressions pour que cesse l'étalage de détails inutiles de violence et la répétition constante de chacun des événements.

### **Éthique télévisuelle (1990)**

Nous demandons au CRTC et au CCCSF que, pour éveiller le sens critique des consommateurs, une campagne d'information soit faite par les médias et par le biais de distribution des allocations familiales, événements.

### **Respect de la femme dans les émissions de télévision (1992)**

Que les émissions qui véhiculent le non-respect des personnes, par des scènes sexuelles dégradantes et/ou pornographiques et/ou violentes, soient bannies de la grille horaire des stations de télévision.

### **Code sur la violence et l'érotisme (1997)**

Nous demandons au CRTC d'appliquer obligatoirement les règlements déjà existants du Code concernant la violence chez les diffuseurs.

### **Scènes de violence et de sexe à la télévision (1997)**

Nous demandons aux responsables de programmation des réseaux de télévision d'enlever du petit écran les films ou téléromans dans lesquels sont exhibées des scènes de sexe et /ou de violence.

### **Comportements non respectueux (2002)**

Nous demandons au CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et à toutes les instances concernées, d'interdire et de faire cesser ces comportements (mensonges, tricheries, impolitesse et grossièretés) dans toutes les émissions ou les annonces publicitaires diffusées dans les médias.

- **Programmation**

#### **Radio Québec : structure administrative (1975)**

Une programmation « réseau » provenant de toutes les régions de la province, diffusant ainsi une image plus fidèle des Québécois.

## Communications – 610

### **Radio Québec : objectifs (1975)**

Que Radio Québec incite les gens à se prendre en mains, à s'émanciper, à participer à l'effort collectif en vue d'améliorer la qualité de vie sociale, physique, économique.

### **Radio Québec : objectifs (1975)**

Que Radio Québec se mette à l'écoute des gens ordinaires, favorise l'expression de leur savoir, de leur dynamisme, de leur culture.

### **Radio Québec : objectifs (1975)**

Que Radio Québec développe une stratégie de pénétration des milieux peu scolarisés, considérant leurs besoins, leurs préoccupations, leur vision des choses et respectant surtout leur mode d'apprentissage.

### **Radio Québec : les organismes volontaires (1975)**

Que Radio Québec invite les organismes volontaires à occuper des heures d'antennes pour leur permettre d'élargir leur action, de communiquer avec le grand nombre et d'ainsi mobiliser le Québec dans un projet collectif de développement communautaire.

### **Information sur les lois dans les médias électroniques : CRTC (1975)**

Nous demandons au CRTC d'inscrire à l'horaire des principaux postes de radio et de télévision d'État et privée, des périodes d'information sur les lois, nouvelles et anciennes.

### **Alimentation : contenu des programmes (1976)**

Que le CRTC intervienne auprès des auteurs des émissions pour enfants afin de diffuser les principes d'une saine alimentation au niveau du contenu des programmes, en publicisant davantage les produits nutritifs tels que : le lait, les oeufs, le fromage, les fruits et légumes.

### **Alimentation : sensibilisation (1976)**

Que l'enfant d'âge préscolaire puisse bénéficier d'une telle sensibilisation par le biais d'une émission télévisée quotidienne ou hebdomadaire subventionnée par l'État.

### **Alimentation : information par les médias (1976)**

Que les médias d'information soient utilisés régulièrement : émission hebdomadaire diffusée alors que la cote d'écoute est élevée, chroniques dans les journaux, publications distribuées gratuitement, messages éclairs à la télé et à la radio, etc. (il faudrait que les responsables d'une telle diffusion soient indépendants des marchés d'alimentation).

### **Émissions de lutte (1982)**

Que les émissions de lutte soient retirées de la programmation de toutes les stations de télévision.

## Communications – 610

### **Contenu des films et respect des bonnes mœurs et de l'ordre public (1983)**

Nous demandons que la programmation de la radio, de la télévision et des canaux spéciaux, ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, n'encourage ni ne soutienne le racisme, le sexisme, la violence sexuelle ou la violence gratuite ou excessive, de façon implicite ou explicite.

### **Médias : présence des organismes féminins (1989)**

Nous demandons que Radio Canada s'intéresse davantage à l'action sociale des femmes en consacrant du temps d'antenne gratuit.

### **Respect de la femme dans les émissions de télévision (1992)**

Que les émissions qui véhiculent el non-respect des personnes, par des scènes sexuelles dégradantes et/ou pornographiques et/ou violentes soient bannies de la grille horaire des stations de télévision.

### **Langage vulgaire sur les ondes (1997)**

Nous demandons à l'Union des artistes, aux directeurs et directrices de programmation, aux directeurs et directrices de publicité de superviser plus strictement le langage des artistes, humoristes ou annonceurs et d'exiger une autocensure pour que soit éliminé des ondes tout langage vulgaire, grossier ou blasphématoire pour le respect de toutes et tous.

### **Langage vulgaire à la télévision (1997)**

Nous demandons au CRTC et aux autorités concernées de faire en sorte que le langage utilisé par les auteures ou auteurs, concepteurs ou conceptrices de programmes de télévision soit plus respectueux des téléspectateurs.

- ***Langue française***

### **Français à la télévision (1974)**

De faire pression auprès de notre télévision d'État afin qu'un cours de français quotidien pour adultes soit télédiffusé pour l'amélioration de notre langue parlée.

### **Français à la radio (1974)**

Qu'il exige des postes de radio qu'ils diffusent des chansons françaises et qu'il ne leur permette d'accorder qu'un minimum de temps d'antenne à la chanson anglaise ou américaine.

### **Français à la télévision (1976)**

De constituer un comité ayant pouvoir de contrôle et de surveillance de la qualité du langage employé dans les émissions.

# Communications – 610

## **Protection du français (1989)**

Nous demandons au gouvernement du Québec de continuer à chercher la meilleure solution pour la protection de la langue française.

### • **Régionalisation**

#### **Radio Québec : structure administrative (1975)**

Une structure de gestion décentralisée, ou seraient représentés tous les éléments constitutifs du milieu (participation d'organismes socio-économiques, des corps intermédiaires, etc....) privilégiant ceux dont les besoins sont les plus négligés dans notre société.

- Une structure régionale, responsable de la programmation et de la production locale.
- Une structure provinciale confédérative, responsable de la programmation et de la production « réseau ».

#### **Radio Québec : structure administrative (1975)**

Ces structures administratives seraient assorties aux deux paliers, d'un comité de programmation, lui aussi représentatif du milieu et des usagers, qui élaborerait, en collaboration avec le personnel de Radio Québec, le contenu et la présentation des programmes.

#### **Radio Québec : structure administrative (1975)**

L'installation de studios de production régionaux, diffusant une programmation régionale, adaptée aux besoins des régions et accessible aux résidents.

#### **Bulletins de nouvelles régionales: licence – (2008)**

Nous demandons au CRTC que les licences qu'il accorde aux télédiffuseurs généralistes soient conditionnelles à ce qu'il y ait une présence dans les régions sur les plans information et visibilité.

#### **Bulletins de nouvelles régionales: surveillance – (2008)**

Nous demandons au CRTC que les licences accordées aux télédiffuseurs généralistes soient sous bonne surveillance durant la durée totale de leurs contrats.

### • **Sexisme**

#### **Image des femmes dans les médias (1974)**

Que la publicité, les médias et les films présentent les femmes dans des situations non dégradantes et non stéréotypées.

#### **Stéréotypes à la télévision (1975)**

Que des changements appropriés soient faits par les postes de télévision afin que les émissions enfantines transmettent des valeurs non sexistes.

## Communications – 610

### **Politique d'embauche des femmes dans les médias (1989)**

Nous demandons à la commission de la fonction publique et au CRTC d'inciter les médias à se doter d'une véritable politique d'embauche afin que plus de femmes occupent des postes décisionnels et techniques et que plus de femmes soient animatrices d'émissions d'intérêt public tant à la radio qu'à la télévision.



# Communications – 610

## Transport – 612

- ***Entretien des routes***

**Entretien des routes secondaires (1974)**

De veiller à un meilleur entretien des routes secondaires à l'année longue afin d'assurer une plus grande sécurité à tous.

**Entretien des routes en milieu rural (1977)**

Que le ministère des transports accorde plus d'aide financière aux municipalités pour la construction et la réparation de nos routes.

- ***Transport en commun***

**Organisation du transport par les commissions scolaires (1975)**

De permettre aux commissions scolaires d'organiser le transport selon les horaires des enfants.

**Handicapés : transport en commun (1976)**

Qu'on mette sur pied un système de transport en commun, adapté à leur condition et leur permettant de se déplacer en toute sécurité et à un coût raisonnable.

**Transport scolaire (1977)**

Que le ministère du Transport rende obligatoire, pour des raisons de sécurité bien évidente, des cours ou des stages de formation pour les chauffeurs en poste et pour les futurs candidats à ce poste.

**Transport scolaire (1978)**

Que ce règlement soit amendé pour que les élèves du secondaire ne soient pas plus de deux par banquette de 39 pouces.

**Utilisation des autobus scolaires (1984)**

Nous demandons aux commissions scolaires de mettre en application la loi 31 en permettant d'utiliser les autobus scolaires dans les localités non desservies par un service de transport en commun

- ***Transport / Sécurité***

**Sécurité en motoneige (1974)**

Que des mesures soient prises afin de faire observer les règlements déjà existants et que des sanctions sévères soient appliquées.

## Communications – 610

### **Cours de conduite automobile (1974)**

Que des cours soient offerts gratuitement dès l'âge de 16 ans.

### **Normes de sécurité pour les véhicules scolaires (1975)**

D'être plus exigeant concernant l'application des normes de sécurité lors de leur inspection annuelle sur les véhicules scolaires à travers la province.

### **Sécurité à bicyclette : livret d'information (1975)**

Que durant le mois de mars et avril, les policiers éducateurs ou des parents bien préparés, fassent le tour des écoles et laissent à chaque enfant un livret contenant les principaux règlements qu'un bon cycliste doit savoir.

### **Sécurité à bicyclette : plaques d'immatriculation (1975)**

Que des plaques d'immatriculation pour les bicyclettes soient obligatoires et que ces plaques soient émises dans un bureau spécialement aménagé à cette fin et non vendues par les marchands de bicyclettes.

### **Sécurité à bicyclette : lois de la circulation (1975)**

Que tous les cyclistes aient à passer un examen de connaissance des lois de la circulation avant d'obtenir ces plaques et que le questionnaire tienne compte de l'âge de l'enfant.

### **Sécurité à bicyclette : pistes cyclables (1975)**

De prévoir l'aménagement de pistes sécuritaires pour les bicyclettes dans les futures constructions ou réparations des routes.

### **Sécurité routière : signalisation (1976)**

D'exhorter les automobilistes à bien signaler leur voiture en panne sur la route.

### **Sécurité routière : appareils de signalisation (1976)**

D'inciter les automobilistes à se munir d'appareils de signalisation visibles de loin, de jour comme de nuit, en état de fonctionnement.

### **Sécurité des piétons : campagne de sensibilisation (1977)**

Qu'une campagne de sensibilisation soit lancée sur les ondes de la radio et de la télévision, ainsi que dans tous les journaux, pour faire connaître cette réglementation.

### **Sécurité des piétons : limite de vitesse (1977)**

Que l'article 50 du Code de la route relatif à la limite de vitesse dans les cités, villes et villages, soit amendé de façon à ce que les paroisses non érigées en municipalités puissent

## Communications – 610

légalement fixer des limites de territoire où un maximum de 48 Km à l'heure pourra être imposé.

### **Sécurité des piétons : lignes indiquant les points de traverses (1977)**

Que des lignes indiquant les points de traverses pour les piétons soient clairement tracées.

### **Sécurité des piétons : priorité de passage du piéton (1977)**

Que l'article 48, chapitre 231 du Code de la route, relatif à la priorité de passage du piéton, soit appliqué plus sévèrement et uniformément dans les provinces.

### **Sécurité routière : amendes plus sévères (1980)**

Que les infractions telles que la conduite dangereuse, l'excès de vitesse et l'alcool au volant fassent l'objet d'amendes très sévères.

### **Sécurité routière : coussins gonflables (1989)**

Nous demandons au ministre canadien des transports que toutes les automobiles fabriquées et/ou vendues au Canada soient équipées à la fois du coussin gonflable et de la ceinture de sécurité à trois points d'encrage pour toutes les positions avant.

### **Vitesse limitée sur les véhicules automobiles (2005)**

Nous demandons au ministre des Transports du Canada que chaque automobile neuf vendue au Canada soit dotée d'un système limitant la vitesse à 170km/h.

# Communications – 610

## Téléphone - postes – 613

- ***Téléphone***

**Inscription du nom de la femme dans l'annuaire (1974)**

Que la compagnie Bell Canada et les autres compagnies de téléphone inscrivent, sans frais supplémentaires, les noms conjoints de l'époux et de l'épouse.

**Prénom de l'épouse dans l'annuaire (1974)**

D'inscrire le prénom de l'épouse avec celui de son mari, sur la même ligne et cela, sans frais supplémentaires.

**Frais d'interurbain pour les bureaux régionaux du gouvernement (1975)**

De pourvoir ces bureaux de lignes sans frais d'interurbains (Zénith) couvrant toute la région à desservir.

**Tarifs des téléphones publics (1975)**

D'obliger Bell Canada à rabaisser le taux des appels des téléphones publics à 0,10 \$ pour les institutions scolaires et les résidences d'étudiants.

**Téléphone en milieu rural : coût d'exploitation (1976)**

Que le coût d'exploitation de ces lignes soit équitablement réparti sur l'ensemble des usagers ruraux et urbains, afin que les ruraux ne soient pas seuls à en supporter les frais.

**Téléphone en milieu rural : ajout de lignes (1976)**

Que soient ajoutées des lignes supplémentaires en milieu rural, permettant ainsi un plus grand nombre de lignes privées ou semi privées.

**Téléphone en milieu rural : amélioration des services (1976)**

Qu'une partie plus importante des surplus budgétaires de Bell Canada, dus aux hausses de tarifs accordés par le Ministère Canadien des Communications, soit effectuée à l'amélioration des services en milieu rural.

**Téléphone en milieu rural : service de réparation (1976)**

Que soient accélérés les services de réparation et d'entretien lors des bris.

**Téléphone en milieu rural : service interurbain sans frais (1976)**

Que les municipalités rurales soient pourvues d'un service sans frais interurbain plus étendu et de meilleure qualité.

## Communications – 610

### **Bell Canada : Bottins téléphoniques (1977)**

Que l'on revienne aux caractères utilisés en 1975 pour l'impression des bottins téléphoniques.

### **Tarification pour organismes à but non lucratif (1984)**

Nous demandons à toutes les compagnies de téléphone opérant au Québec de réviser leurs positions et d'accorder aux organismes à but non lucratif le même tarif qu'aux particuliers.

### **Tarification chez Bell Canada (1989)**

Nous demandons à Bell Canada que les frais de services téléphoniques soient uniformisés afin que le client qui habite à un kilomètre ou à vingt kilomètres environ du secteur de base n'ait pas à débours des frais supplémentaires.

- **Postes**

#### **Code postal (1975)**

Que l'instauration du code postal ne nuise pas aux employés.

#### **Postes : négociations (1975)**

D'accélérer les négociations en cours en vue d'améliorer le service postal.

#### **Services postaux (1987)**

Nous demandons à la Société canadienne des postes qu'il n'y ait aucune discrimination en milieu rural quant à la qualité du service postal et de garantir la survie des bureaux de postes dans les petites municipalités.

#### **Services postaux (1987)**

Que les municipalités rurales qui ont déjà été affectées par les coupures puissent retrouver le service postal dont elles bénéficiaient avant les coupures.

- **Divers**

#### **Comité provincial des médias (Afeas) (1988)**

Nous demandons que l'Afeas forme un comité provincial des médias pour effectuer des recherches, vérifier le vécu en région, explorer des positions, élaborer des stratégies, coordonner les efforts et intervenir.